

## RÈGLEMENT N° 2025-635

### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AUTORISATION D'UN PANNEAU-RÉCLAME PAR PROJECTION POUR LE LOT 2 831 076 DANS LA ZONE 619 C

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin d'autoriser un panneau-réclame par projection au lot 2 831 076 de la zone 619 C;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Chantale Vaillancourt pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 25 août 2025;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le point 1 du sous-alinéa b) de l'article 12.12.16.1 du Règlement de zonage concernant le panneau-réclame par projection est modifié afin d'être remplacé par le texte suivant :  
  
« Un panneau-réclame par projection est autorisé uniquement sur les bâtiments principaux ayant une superficie minimale au sol de 1 000 mètres carrés. De plus, il est autorisé uniquement dans la zone 620 C ainsi que sur le lot 2 831 076. ».
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 25 août 2025
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 25 août 2025
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 27 août 2025
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 3 septembre 2025
  - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 8 septembre 2025
  - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 11 septembre 2025
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 septembre 2025
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 21 octobre 2025
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 23 octobre 2025
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 octobre 2025

(signé) Denis Miousse, maire

(signé) Jessica Bilodeau, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière